



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Consulat d'Algérie à Nantes

قنصليية الجزائر بنانت

Nantes, le 30/12/2025

Communiqué
Mesures de facilitation d'entrée et de sortie
du territoire national

En application des hautes instructions de Monsieur le Président de la République, découlant de son attachement à la prise en charge efficiente des préoccupations des membres de la communauté nationale établie à l'étranger et dans le cadre de la facilitation de leur entrée en territoire national et leur retour, sans encombre, dans leur lieu de résidence habituel, le Ministère des Affaires Etrangères, de la Communauté Nationale à l'Etranger et des Affaires Africaines informe nos ressortissants établis à l'étranger qu'il a été décidé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire et ce, jusqu'au 31 décembre 2026, les ressortissants algériens détenteurs de passeports étrangers en cours de validité d'accéder en territoire national et de le quitter sans obligation d'obtenir au préalable un visa, sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- Présenter un passeport étranger en cours de validité, accompagné d'un passeport biométrique algérien dont la date de validité a expiré et/ou d'une Carte Nationale d'Identité Biométrique et Electronique (CNIBE) algérienne même si sa date de validité est arrivée à expiration ;
- Les ressortissants sont tenus à utiliser lors de la sortie du territoire national les mêmes documents de voyage produits au moment de l'entrée.